



?? La responsabilité du dirigeant d'association en cas d'accident

Fiche pratique publié le 05/03/2024, vu 2653 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

En cas d'accident, quelle est la responsabilité d'un dirigeant d'association ?

[-> Téléchargez le guide pratique de l'association !](#)

Si le dirigeant d'une association cause un dommage par son fait et dans le cadre de ses fonctions à un tiers (personne extérieure à l'association), c'est en principe l'association en tant que personne morale qui est responsable.

Il en est de même si le dirigeant cause un dommage à un membre de l'association. C'est l'association qui indemnise la victime des dommages qu'elle a subis.

Toutefois, la responsabilité personnelle du dirigeant peut aussi être recherchée s'il est établi qu'il a commis une faute détachable de ses fonctions. C'est-à-dire, si c'est une faute commise intentionnellement et d'une particulière gravité incompatible avec l'exercice normal des fonctions de dirigeant.

La responsabilité personnelle du dirigeant peut également être recherchée s'il agit hors de ses attributions ou en dehors de son objet (exemple : le dirigeant d'une association de loisirs qui va faire des investissements immobiliers).

Source : associationmodedemploi.fr

A lire : [La responsabilité des dirigeants d'association](#)

A télécharger : [Désigner un dirigeant d'association](#)

Guide pratique de l'association 2022-2023



- Formalités de création
- Cotisations, dons et subventions
- Assemblées générales
- Rémunération des dirigeants
- Modification des statuts et dissolution

Je télécharge mon guide →

Articles sur le même sujet :

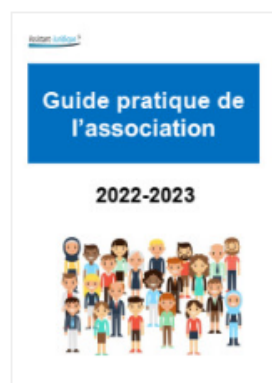
- [Guide pratique de l'association](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Démission du dirigeant d'une association](#)
- [Révoquer un dirigeant d'association](#)
- [Réussir les assemblées générales d'une association](#)

- [Un dirigeant d'association peut-il déléguer ses pouvoirs à un salarié ?](#)
- [Un dirigeant d'association peut-il être rémunéré ?](#)
- [Les dirigeants peuvent-ils se faire rembourser les frais engagés pour le compte de l'association ?](#)
- [La procédure des conventions réglementées dans les associations](#)
- [Peut-on forcer un président d'association à démissionner ?](#)
- [Démission collective des dirigeants d'une association : comment réagir ?](#)
- [Comment révoquer le président \(ou un autre dirigeant\) d'une association ?](#)
- [Un dirigeant d'association peut-il démissionner ?](#)
- [Que faire en cas de décès du président ou du trésorier de l'association ?](#)



Guide pratique de l'association

Vous souhaitez bénéficier d'une **aide concrète** pour créer et gérer votre association ?

Le Guide pratique de l'association est l'outil qu'il vous faut.



Inclus :

-  18 guides
-  Nombreux modèles de documents

Je télécharge →